

Présidence

ARRÊTÉ N°2024-00163- 1 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2024-2025 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n° 2023/00185 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2023-2024, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Présidente:

- Madame Agnes LABYE

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Economie et gestion	- Madame Emmanuelle SINARDET - Madame Nathalie LALISSE-DELCOURT
Parcours international franco-espagnol	- -
2ème année	- - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 février 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2024-00163- 3 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2024-2025 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n° 2023/00185 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2023-2024, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Président:

- Madame Agnes LABYE

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Economie et gestion	- Madame Agnes TROUILLET
	- Monsieur Edward COTTRELL
Parcours international franco-anglais	- Monsieur Jean-François GUEUGNON
	-
3ème année	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 février 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2024-00163- 4 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2024-2025 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n° 2023/00185 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2023-2024, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Présidente:

- Madame Agnes LABYE

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Economie et gestion	- Madame Emmanuelle SINARDET
	- Madame Nathalie LALISSE-DELCOURT
Parcours international franco-espagnol	- Monsieur Jean-François GUEUGNON
	-
	-
3ème année	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 février 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2024-00163- 5 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;
Vu les procédures et calendriers d'inscription 2024-2025 adoptés par le Président de l'université ;
Vu la délibération n° 2023/00185 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2023-2024, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Présidente:

- Madame Agnes LABYE

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Economie et gestion	- Monsieur Thomas CHUFFART
Economie	-
3ème année	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 février 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglina JEL EVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2024-00163- 6 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2024-2025 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n° 2023/00185 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2023-2024, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Présidente:

- Madame Agnes LABYE

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Economie et gestion	- Monsieur Jean-François GUEUGNON
Gestion	-
3ème année	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 février 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2024-00163- 8 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2024-2025 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n° 2023/00185 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2023-2024, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Présidente:

- Madame Agnes LABYE

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Economie et gestion	- Madame Agnes TROUILLET - Monsieur Edward COTTRELL
Parcours international franco-anglais	-
2ème année	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 février 2024

Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2024-00163- 9 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2024-2025 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n° 2023/00185 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2023-2024, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Présidente:

- Madame Claire HANEN

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Mathématiques et Informatique appliquées aux SHS (MIASHS)	- Madame Juliette ARNAL - Madame Sana BEN HAMIDA - Madame Sonia SAADAQUI
MIAGE - Initial	- Monsieur Rafael ANGARITA - Monsieur Emmanuel HYON
3ème année	- Monsieur François DELBOT - Monsieur Fabrice LEGOND - Monsieur Pascal POIZAT - Madame Marta RUKOZ - Monsieur Jean-François PRADAT-PEYRE - Monsieur Souheib BAARIR - Madame Marie-Pierre GERVAIS - Monsieur Valentin BOUQUET

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 février 2024

Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglèna JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2024-00163- 10 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCE

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2024-2025 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n° 2023/00185 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2023-2024, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Présidente:

- Madame Claire HANEN

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Mathématiques et Informatique appliquées aux SHS (MIASHS)	- Madame Juliette ARNAL - Madame Sana BEN HAMIDA - Madame Sonia SAADAOUJ
MIAGE - Apprentissage	- Monsieur Rafael ANGARITA - Monsieur Emmanuel HYON
3ème année	- Monsieur François DELBOT - Monsieur Fabrice LEGOND - Monsieur Pascal POIZAT - Madame Marta RUKOZ - Monsieur Jean-François PRADAT-PEYRE - Monsieur Souheib BAARIR - Madame Marie-Pierre GERVAIS - Monsieur Valentin BOUQUET

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 février 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



Présidence

ARRÊTÉ N°2024-00163-13 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT – LICENCE PROFESSIONNELLE

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2024-2025 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n° 2023/00185 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2023-2024, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Président:

- Monsieur Bruno LEFEBVRE

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Métiers de l'immobilier : gestion et dévpt du patrimoine immobilier	-
Dvpt et gestion de patrim immo	

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024

Pour le Président, et par délégation,

Madame la Vice-Présidente de Commission

de la Formation et de la Vie Universitaire,

Meglana JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00163-16 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
 Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;
 Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;
 Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
 Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Président:

- Monsieur Didier FOLUS

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Finance	- Madame Aya NASREDDINE EL ALAOUI
	- Monsieur Emmanuel BOUTRON
Banque Finance Assurance - Ingénieur d'affaires	- Madame Beatrice DE SEVERAC
	- Monsieur Didier FOLUS
2ème année	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
 Pour le Président, et par délégation,
 Madame la Vice-Présidente de Commission
 de la Formation et de la Vie Universitaire,
 Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00163-18 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
 Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;
 Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;
 Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
 Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Président:

- Monsieur Pierre PARIENTE

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Contrôle gestion et audit organisationnel	- Madame Catherine KUSZLA - Monsieur Manel BENZERFA ALILAT - Madame Sophie MOSTACCHI - Monsieur Thomas LESOBRE
Contrôle de gestion-Apprentissage	-
2ème année	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-

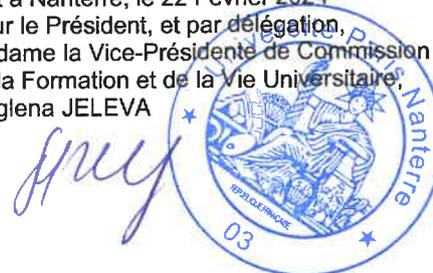
ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
 Pour le Président, et par délégation,
 Madame la Vice-Présidente de Commission
 de la Formation et de la Vie Universitaire,
 Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00163-19 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
 Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;
 Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;
 Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
 Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Présidente:

- Madame Florence DEPOERS

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Comptabilité - contrôle - audit	- Madame Judith SAGHROUN - Madame Olivia JOUANEN
2ème année	- - - - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
 Pour le Président, et par délégation,
 Madame la Vice-Présidente de Commission
 de la Formation et de la Vie Universitaire,
 Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00163-28 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
 Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;
 Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;
 Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
 Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Président:

- Monsieur Didier FOLUS

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Finance	- Madame Aya NASREDDINE EL ALAOUI
	- Monsieur Emmanuel BOUTRON
Financement de Projets, financements structurés	- Madame Beatrice DE SEVERAC
	-
	-
2ème année	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
 Pour le Président, et par délégation,
 Madame la Vice-Présidente de Commission
 de la Formation et de la Vie Universitaire
 Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00163-33 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Présidente:

- Madame Laurence SCIALOM

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Sciences économiques et sociales	- Monsieur David LEPOUTRE
	- Madame Eva MOFFAT
	- Monsieur Fabrice TRICOU
Institutions, économie et société	- Madame Magali DUMONTET
	- Monsieur Mathieu GREGOIRE
2ème année	- Madame Sophie RETIF
	- Monsieur Francois VATIN
	-
	-
	-
	-
	-
	-

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00163-40 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Président:

- Monsieur Lionel RAGOT

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Eco de l'environnement, de l'énergie et des transports	- Madame Pham Thi KIM CUONG
	-
Modélisation prospective énergie climat	-
	-
2ème année	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire
Meglana JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00163-41 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;
Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Président:

- Monsieur Lionel RAGOT

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Eco de l'environ., de l'énergie et des transports	- Madame Pham Thi KIM CUONG
	-
Model prospective énergie climat-Apprentissage	-
	-
2ème année	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
Pour le Président, et par déléguation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00163-43 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Présidente:

- Madame Laurence SCIALOM

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Sciences économiques et sociales	- Monsieur David LEPOUTRE
	- Madame Eva MOFFAT
	- Monsieur Fabrice TRICOU
Histoire de la pensée économique	- Madame Magali DUMONTET
	- Monsieur Mathieu GREGOIRE
2ème année	- Madame Sophie RETIF
	- Monsieur Francois VATIN
	-
	-
	-
	-
	-
	-

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00163-46 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;
Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Présidente:

- Madame Claire HANEN

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
MIAGE	- Monsieur Emmanuel HYON - Monsieur Francois DELBOT
Systèmes d'Information fiables et intelligence des données	- Monsieur Fabrice LEGOND AUBRY - Monsieur Valentin BOUQUET - Madame Juliette AZHAR
2ème année	- Monsieur Jean-francois PRADAT-PEYRE - Madame Marie-pierre GERVAIS - Monsieur Pascal POIZAT - Monsieur Rafael ANGARITA AROCHA - Madame Sana BEN HAMIDA MRABET - Madame Sonia SAADAQUI - Madame Marta RUKOZ - Monsieur Souheib BAARIR

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire
Meglana JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00163-47 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Présidente:

- Madame Claire HANEN

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
MIAGE	- Monsieur Emmanuel HYON - Monsieur Francois DELBOT
Systèmes d'Information fiables et intelligence des données - Apprentissage	- Monsieur Fabrice LEGOND AUBRY - Monsieur Valentin BOUQUET - Madame Juliette AZHAR - Monsieur Jean-francois PRADAT-PEYRE
2ème année	- Madame Marie-pierre GERVAIS - Monsieur Pascal POIZAT - Monsieur Rafael ANGARITA AROCHA - Madame Sana BEN HAMIDA MRABET - Madame Sonia SAADAOU - Madame Marta RUKOZ - Monsieur Souheib BAARIR

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024

Pour le Président, et par délégation,

Madame la Vice-Présidente de Commission

de la Formation et de la Vie Universitaire,

Meglèna JELEVA

